



Avis de la CLE Orge-Yvette sur le projet de SDAGE Seine-Normandie (2016-2021)

Le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine-Normandie s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2010-2015.

Le nouveau SDAGE présente 195 dispositions et s'articule en 8 défis et 2 leviers :

1. diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »
2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
3. réduire les pollutions des milieux aquatiques par micropolluants
4. Protéger et restaurer la mer et le littoral
5. protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
6. protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
7. gérer la rareté de la ressource en eau
8. limiter et prévenir le risque inondation

L1. Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

L2. Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Les principales nouveautés du projet de SDAGE sont les suivantes :

- Nouveau volet dédié à la mer et au littoral pour être en adéquation avec le Plan d'Actions Milieux Marin.
- Le défi 8 « limiter et prévenir le risque d'inondation » est réduit car la thématique inondation est développée dans un autre plan de gestion : le PGRI (également en cours de consultation du public).
- La doctrine « Eviter, réduire, compenser » est renforcée.

Avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Compte tenu des nombreuses dispositions générales réaffirmant les principes également mis en avant dans le SAGE Orge-Yvette, la CLE Orge-Yvette émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de SDAGE Seine-Normandie, avec remarques et propositions de compléments :

Disposition D1.7 :

La formulation de cette disposition pourrait être **moins prescriptive**. Notamment en ce qui concerne les bourgs des petites agglomérations où il est fréquent de retrouver des parcelles trop petites pour y installer de l'assainissement non collectif.

Disposition D2.18 :

Orienter davantage la disposition vers la **création et la réimplantation** des éléments fixes du paysage qui freinent le ruissellement.

Disposition D6.68 :

« Pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des masses d'eau, le taux d'étagement ne doit pas dépasser un objectif cible de 20 à 30 %. Cet objectif cible, plutôt adapté aux cours d'eau naturels de plaine à

faible pente, pourra être localement réévalué pour les cours d'eau à forte pente et les masses d'eau fortement modifiées. »

La CLE Orge-Yvette souhaite une reformulation de cette disposition en mettant l'accent sur l'évaluation des objectifs selon le contexte local.

Disposition D6.83 :

« La pérennité et l'efficacité de la compensation font l'objet d'un suivi dont la durée sera déterminée par l'autorité administrative en fonction de la nature et de la durée du projet, mais aussi des mesures de compensation avec restitution régulière à cette autorité. **Les CLE, lorsqu'elles existent devront être associées de ces suivis.** »

Disposition D6.95 :

« **Les CLE, lorsqu'elles existent, émettent le souhait d'être informées des projets de création, d'extension ou de réaménagement de carrières sur leur territoire, et d'avoir accès aux dossiers déposés par les pétitionnaires, pour information et éventuel avis.** »

Modifier la disposition L2.178 :

« Le porteur d'un projet de SAGE met en place une information envers les membres des CLE et les acteurs locaux visant à les informer sur les enjeux et les outils de la gestion de l'eau. »

Remarques générales sur le PDM

Le projet de PDM nécessite des compléments et des corrections, notamment sur les fiches UH dont la lecture est compliquée.

Les remarques ci-dessous peuvent contribuer à la correction des fiches :

- le nombre d'habitants sur le territoire Orge-Yvette est d'environ 730 000 non pas 606 000,
- l'unité de superficie km²/km² n'est pas cohérente,
- « La majorité des masses d'eau est jugée eutrophe (N et P) » ne correspond pas à la réalité du terrain,
- le terme « les IBD sont insuffisants » est ambiguë, est-ce le nombre d'analyse IBD ou l'indice IBD qui sont insuffisants ?
- la CLE n'est pas informée de la présence de phtalates sur le territoire de l'Orge amont,

Le Président de la CLE Orge-Yvette

Claude Juvanon

